

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011
DELIBERATION N°2011-26

OBJET : Budget primitif 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER

- **par 16 voix pour et 4 contre** le budget primitif 2012 ;
- **par 16 voix pour et 4 contre** le plafond d'emplois ;
- **par 15 voix pour, 3 contre et 2 abstentions** le budget 2012 de la Fondation Rabelais.

Fait à Tours, le 20 décembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT